



**HAL**  
open science

# La folie royale dans la "Estoria de España" d'Alphonse X le Sage (1252-1284)

Soizic Ecurignan

► **To cite this version:**

Soizic Ecurignan. La folie royale dans la "Estoria de España" d'Alphonse X le Sage (1252-1284). E-Scripta Romanica, 2021, 9, pp.171-181. 10.18778/2392-0718.09.14 . halshs-04152572

**HAL Id: halshs-04152572**

**<https://shs.hal.science/halshs-04152572>**

Submitted on 5 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La folie royale dans la *Estoria de España* d'Alphonse X le Sage (1252-1284)<sup>1</sup>

### *The Royal Madness in the Estoria de España of Alfonso X the Wise (1252-1284)*

Soizic Escurignan

Université de Poitiers, France

**Résumé :** Cet article propose d'aborder la folie royale dans la *Estoria de España*, chronique retraçant l'histoire de l'Espagne depuis les origines, rédigée à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle sous l'égide du roi de Castille et León, Alphonse X le Sage. Au Moyen Âge, le paradigme de la folie est clairement codifié et renvoie à un certain nombre de topiques, comme la maladie, le péché ou encore quelques attributs physiques spécifiques, qui peuvent concerner toutes les catégories de la population. Néanmoins, la figure royale est normalement exclue de ce paradigme, car la folie et tous les dérèglements qu'elle comporte porteraient atteinte à l'essence même de la royauté. À la rigueur, le roi peut être associé à d'autres formes d'inconduite assimilées à la folie, telles que le péché ou le châtement divin, mais pas à la maladie mentale en tant que telle. Dans ce contexte, comment la *Estoria de España*, qui narre l'histoire de l'Espagne à travers ses rois, concilie-t-elle l'image de la folie de certains rois – particulièrement les empereurs romains – héritée de ses sources avec les conceptions du XIII<sup>e</sup> siècle ? Après un rappel de la conception de la folie au Moyen Âge, j'analyse ses manifestations dans le code juridique des *Siete Partidas* et surtout dans la *Estoria de España* afin de pouvoir appréhender la représentation, le sens et la fonction de la folie dans la narration littéraire des faits historiques.

**Mots-clés :** Moyen Âge, Castille et León, Alphonse X le Sage, *Estoria de España*, folie.

**Abstract:** This article proposes to study the royal madness in the *Estoria de España*, a chronicle retracing the history of Spain from its origins, written at the end of the 13<sup>th</sup> century under the aegis of the King of Castile and León, Alfonso X the Wise. In the Middle Ages, the paradigm of madness was clearly codified and referred to a certain number of topics, such as illness, sin, or specific physical attributes, which could concern all categories of the population. Nevertheless, the royal figure is normally excluded from this paradigm because madness and all the disturbances it entails would undermine the very essence of royalty. Strictly speaking, the king can be associated with other forms of misconduct assimilated to insanity, such as sin or divine retribution, but not with mental illness as such. In this context, how does the *Estoria de España*, which narrates the history of Spain through its kings, reconcile the image of the madness of certain kings - particularly the Roman emperors - inherited from its sources with the conceptions of the 13<sup>th</sup> century? After a reminder of the conception of madness in the Middle Ages, I analyse the concept of madness under the reign of Alfonso X, through the study of the legal code of the *Siete Partidas*, and the *Estoria de España* in order to understand its meaning and function in the narration of historical facts.

**Keywords:** Middle Ages, Castile and León, Alfonso X the Wise, *Estoria de España*, madness.

<sup>1</sup> Cet article fait suite aux idées ébauchées dans le livre *Une genèse pour l'Espagne, le récit des origines dans la Estoria de España d'Alphonse X le Sage (1252-1284)*, et plus précisément dans le chapitre « Contre-modèles : une exemplarité à rebours », § 36-49 (Escurignan, 2021).

Au Moyen Âge, bien que le fou ne soit pas un objet de discours autonome (Fritz, 1992, p. 245), il apparaît dans tout type de discours : dans la littérature fictionnelle (Fritz, 1992, pp. 243-244), dans les textes juridiques, dans les traités médicaux, en théologie, ou encore dans l'iconographie (enluminure du Psaume 52, tympans ou bas-reliefs des cathédrales...). La société médiévale traite le fou de façon ambivalente. En effet, si son absence de raison en fait le contraire du sage, il peut aussi incarner la vérité ; s'il représente l'athée, l'apostat, le possédé ou le pécheur, la théologie en fait aussi un innocent ; et si pour certains aspects le fou est rejeté, il peut aussi être traité avec bienveillance et respect.

À cette époque, c'est l'importance accordée à l'étude du Psaume 52 (Laharie, 1991, p. VIII) qui influence la vision du fou. Ce psaume définit le fou comme l'incroyant<sup>2</sup>, qu'il soit hérétique, Juif, Musulman, apostat ou même athée (Laharie, 1991, p. 53 et Legros, 2012, p. 21). Même si les Pères de l'Église n'ont pas d'emblée associé la folie et les sept péchés capitaux, les représentations théologiques et iconographiques<sup>3</sup> des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles l'opposent à la prudence ou à la sagesse et lui prêtent même une origine satanique, et ce faisant, l'assimilent au péché (Fritz, 1992, p. 56 ; Laharie, 1991, pp. 53, 241 et Legros, 2012, pp. 37, 41). Ces deux siècles marquent un durcissement de l'exclusion du fou, reconnu incapable juridiquement, associé au mal, et dont la possible contagion (Laharie, 1991, p. 29) fait peur au point que les représentations l'écartent de plus en plus de l'*Ecclesia* (Laharie, 1991, p. XI).

Parallèlement à cela, l'Église, et même le droit font du fou un innocent. Ayant reçu le baptême dans l'enfance, qui le lavait du péché originel, les autres sacrements sont inutiles, l'absence de raison le prive de son libre-arbitre, donc de sa capacité à pécher. « Par un renversement surprenant, sa folie constitue son salut ; dans un raccourci saisissant, le baptême lui tient lieu d'extrême-onction » (Fritz, 1992, p. 174). Paradoxalement, la folie ne signifie pas nécessairement déraison, car le fou incarne parfois la vérité (Fritz, 1992, p. 367 et Laharie, 1991, p. 81). C'est par exemple le cas du fou persécuté pour ses paroles dans les romans arthuriens (Fritz, 1992, p. 282), ou encore du fou à gage qui à partir du XIII<sup>e</sup> siècle intègre la cour où sa fonction symbolique lui permet de s'adresser librement au roi. Muriel Laharie cite aussi le cas très intéressant d'enluminures qui montrent le Christ et le fou, « tandis que le roi assiste, respectueux ou étonné, à cet échange qui le dépasse » (Laharie, 1991, p. 277). La société peut donc faire preuve de *tolérance* voire de respect envers le simple d'esprit à la condition qu'il ne dérange pas l'ordre social (Laharie, 1991, p. 81). Cette bienveillance se traduit par exemple à travers le vocabulaire, avec « benêt » qui vient de *benedictus*, celui qui est béni (Laharie, 1991, p. 83). De plus, en écho avec les saintes écritures<sup>4</sup>, soigner le fou avec amour et dévouement, c'est soigner le Christ lui-même (Laharie, 1991, p. 173). Les fous ne sont pas cachés, au contraire, la très populaire Fête des fous (Fritz, 1992, p. 69) et l'émergence de la figure du fou à gage le prouvent. L'accent est certes mis sur l'importance de les empêcher de se faire du

<sup>2</sup> « L'insensé a dit en son cœur : Non plus de Dieu ! » (Bible, p. 839). D'après la Bible catholique actuelle, il s'agit du psaume 53, mais il s'agit du psaume 52 dans la numérotation gréco-latine alors utilisée. La numérotation actuelle a transformé le psaume 9 en deux psaumes, le 9 et le 10, ce qui décale les suivants.

<sup>3</sup> En particulier sur les bas-reliefs des cathédrales de Paris, Amiens et Chartres (Laharie, 1991, p. 60).

<sup>4</sup> En particulier l'Évangile de saint Matthieu, 25:40, « en vérité je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ».

mal ou de faire du mal aux autres, mais l'encadrement par la famille est privilégié à l'enfermement (Laharie, 1991, pp. 201, 205), qui est rare<sup>5</sup>.

Si l'on excepte la possession démoniaque, les causes de la folie peuvent être multiples : la mauvaise influence de la lune ou de Saturne (Laharie, 1991, pp. 124-125), le fromage (Laharie, 1991 p. 157 et Fritz, 1992, pp. 46-47), les pois pilés (Laharie, 1991, p. 157 et Fritz, 1992, pp. 134-135), ou encore un choc affectif<sup>6</sup>. Physiquement le fou a plusieurs caractéristiques que l'on retrouve aussi bien dans les textes que dans l'iconographie : ses vêtements sont en lambeaux ou misérables (Laharie, 1991, pp. 153-154) ou il est presque nu, un signe de régression par rapport aux « signes culturels du groupe » (Régnier-Bohler, 1985, p. 367). Il est complètement rasé, ou tonsuré en forme de croix (Laharie, 1991, p. 155). Mais il peut aussi avoir une chevelure abondante et hirsute qui rappelle alors le possédé. La barbe peut être fournie, ce qui compense et double la tonsure (Fritz, 1992, p. 43). Il peut porter un fromage et surtout une massue. Outre l'apparence physique, la folie transparaît aussi à travers des comportements excessifs et démesurés. Le fou cesse de s'alimenter (Laharie, 1991, pp. 31, 156) ou au contraire il s'adonne à la boisson et à la gourmandise (Fritz, 1992, p. 169). Il perd la parole (Legros, 2012, pp. 29, 179) comme un animal, ou à l'inverse il est bavard et incohérent (Legros, 2012, pp. 159, 179). Il peut être colérique (Fritz, 1992, p. 169), fiévreux (Fritz, 1992, p. 40), très agité, hargneux ou au contraire hébété (Fritz, 1992, p. 169). Il peut aussi être prodigue, représentant alors un vrai danger pour les familles fortunées (Laharie, 1991, p. 245). Enfin, la perte de la mémoire (Fritz, 1992, p. 169 et Laharie, 1991, p. 29) empêche le fou de se souvenir de sa famille, de sa parenté, de son rang, en bref, de sa place dans le monde, alors qu'au Moyen Âge la mémoire est justement « le propre de la raison humaine, par opposition à l'instinct » (Zink, 1992, pp. 309-318). La folie sépare les fous du reste de la société, symboliquement et même parfois physiquement lorsque le fou fuit vers la forêt – topique de la *fuga mundi* (Laharie, 1991, p. 159) – où il retrouve un comportement primitif, animal (Fritz, 1992, p. 25). Coupé du monde, il erre, tel un être asocial, ce qui est inconcevable au Moyen Âge, où l'être humain n'existe qu'à travers sa famille ou son groupe social (Iogna-Prat, 2000, p. 364).

La folie prend, on l'a vu, de multiples aspects, et elle peut concerner tous les membres de la société, quel que soit leur sexe, leur âge ou l'ordre auquel ils appartiennent (Laharie, 1991, p. 30). La folie opère donc « un nivellement social » (Laharie, 1991, p. 153), à une exception près : les rois. En effet, l'idéologie qui s'est mise en place aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles rejette la folie royale en tant que maladie (Legros, 2012, p. 45). La folie pourrait en effet remettre en cause la capacité du roi à gouverner, pire, ce « nivellement social » assimilerait son image à n'importe lequel de ses sujets, remettant ainsi en cause sa nature même de roi. Néanmoins, cette conception de la folie n'exclut pas les fautes du roi, qui peut être accusé de s'écarter de ses devoirs envers le royaume et ses sujets. Seulement cette distance entre devoirs et actions, est envisagée comme un péché, et non comme une maladie. Car en tant que garant de l'ordre établi, le moindre de ses manquements peut mettre tout le royaume en danger (Legros, 2012, p. 46). Le concept de folie est donc aussi lié à la question des déviances sociale. Pour Huguet Legros « si son statut protège le roi de la folie, il peut néanmoins pécher par démesure et/ou par oubli de sa fonction ; alors, il est considéré

---

<sup>5</sup> L'enfermement se fait parfois dans les monastères contre le versement d'une pension et plus rarement dans les hôpitaux (Laharie, 1991, pp. 203-204).

<sup>6</sup> Dans la littérature, c'est par exemple le cas d'Yvain, de Tristan et de Lancelot (Laharie, 1991, pp. 146-147).

comme 'fou' » (Legros, 2012, p. 22). Dans ces cas-là, il n'est pas tant question de maladie mentale que de démesure, un écart s'opérant alors entre les attentes de la société (Legros, 2012, p. 12) et ses actions réelles. Le dérèglement du comportement royal englobe aussi le mépris de Dieu ou l'outrecuidance envers lui (Legros, 2012, p. 22, 347). Les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles distinguent donc trois grandes acceptions de la folie : l'équivalent de la maladie mentale, le crime contre Dieu (péché, hérésie, possession démoniaque...) et enfin la déviance sociale (Ecurignan, 2001, § 39-40).

En castillan, c'est le terme « loco », attesté à partir de 1140, qui désigne le fou. Ce terme est déjà présent dans le *Cantar de mio Cid*<sup>7</sup> dans lequel il désigne le comportement irresponsable du chevalier qui refuserait les obligations de son état.

Alphonse X, commanditaire actif de la *Estoria de España*, précise sa conception de la folie, de ses manifestations et conséquences dans une autre de ses œuvres, les *Siete Partidas*, un texte juridique ambitieux et fondateur qui a pour vocation d'unifier le droit coutumier et d'implanter le droit romain dans les royaumes de Castille et León. Aucune loi n'est explicitement dédiée au fou, mais celui-ci est mentionné chaque fois qu'une loi doit s'appliquer à lui différemment qu'aux autres sujets du roi. Les termes « loco » et « locura » y apparaissent à soixante-et-onze reprises<sup>8</sup>, dans cinquante-deux lois. Dans trente-neuf de ces lois, « loco / locura » désignent les personnes atteintes de ce que nous qualifions aujourd'hui de déficience mentale, « mengua de seso » (*Partidas*, III, titre XI, loi 7) ou « non aber entendimiento » (*Partidas*, I, titre I, loi 21, et VII, titre I, loi 9). Dans un tiers de ces lois, le fou est associé à l'orphelin, dans la moitié, il est associé à la minorité d'âge<sup>9</sup>, et dans les trois quarts à l'amnésique, « desmemoriado ». Dans une moindre mesure, le fou peut aussi être associé au « desgastador » ou prodigue, au sourd ou au muet. Une image précise du fou se fait donc jour. Il est associé d'une part à l'incapacité : l'incapacité à raisonner, à entendre, à s'exprimer, à se souvenir et, d'autre part, à la faiblesse : la faiblesse d'un mineur ou d'un orphelin. Considéré comme infirme, le fou est alors privé d'un certain nombre de droits, tels que ceux de devenir chevalier, plaider devant la justice, se marier, ou encore tester. Parallèlement à cela, deux tiers de ces lois s'inquiètent de la protection du fou face à la justice terrestre et à la justice céleste. Le fou ne peut être reconnu coupable d'un crime ou d'un péché. Les *Partidas* prennent aussi la défense du fou face aux hommes, ainsi la loi prévoit la désignation d'un curateur et des sanctions contre une famille qui ne s'occuperait pas d'un parent fou (Ecurignan, 2021, § 42).

Sur les cinquante-deux lois mentionnant la folie, les treize autres ne renvoient pas directement au fou mais aux troubles qui subvertissent l'ordre, comme la désobéissance d'un chevalier à la guerre (*Partidas*, II, titre XXIII, loi 27), le fait de déshonorer Dieu (*Partidas*, II, titre IV, loi 4) ou le roi (*Partidas*, II, titre XIV, loi 2 et III, titre XX, loi 10), la corruption de femmes honnêtes (*Partidas*, VII, titre IX, loi 5) ou encore la colère irraisonnée (*Partidas*, II, titre XIII, loi 8). Selon le droit alphonsin, la folie n'est donc pas uniquement la déficience et la faiblesse, c'est aussi tout comportement qui va à l'encontre ou qui remet en cause la bonne marche de la société, c'est-à-dire qui met celle-ci en danger (Ecurignan, 2021, § 43).

<sup>7</sup> « Y yo fincare en Valencia, que mucho costado me ha / Gran locura serie, si la deseparase ; / Yo fincare en Valencia, ca la tengo por heredad » (López Estrada, 1999 : vv. 1470-1472).

<sup>8</sup> « Loco » à quarante-sept reprises et « locura » à vingt-quatre reprises. Les chiffres qui suivent et les réflexions qui en découlent sont extraits de Ecurignan, 2021, § 41-43.

<sup>9</sup> Tantôt fixée à 25 ans, 14 ans ou 10 ans et demi.

Dans la *Estoria de España*, les termes « loco » ou « locura » apparaissent à vingt reprises<sup>10</sup>. On y retrouve le même paradoxe entre folié/déraison (PCG<sup>11</sup>, pp. 3,14) et folie/véridiction, les hommes se moquant et traitant de fou celui dont ils ne comprennent pas la sagesse<sup>12</sup>. À l'opposé de la véridiction, la folie renvoie aussi aux agissements qui bafouent les règles de la société, lorsque des soldats causent la mort de leur roi (PCG, pp. 198-199), qu'un père tente de déposer son fils<sup>13</sup>, qu'un duc se rebelle contre son roi<sup>14</sup>, ou encore lorsqu'un seigneur ne rend pas la justice comme il le devrait<sup>15</sup>. Dans le même ordre d'idée, la folie désigne aussi les hérétiques : les Almujuces<sup>16</sup>, les Manichéistes<sup>17</sup>, les païens romains (PCG, pp. 185, 188), les Ariens<sup>18</sup> ou les Musulmans (PCG, p. 274), c'est-à-dire ceux dont la doctrine ne se conforme pas au dogme et, ce faisant, transgressent l'ordre religieux unique. En somme, ceux qui contreviennent à la loi des hommes et à la Loi de Dieu, troublant ainsi la société au point parfois de la mettre en péril, sont des fous (Escurignan, 2021, § 44).

La conception alphonsine de la folie rejoint donc le paradigme médiéval de la folie que l'on trouve dans la littérature, la théologie ou le droit. Deux éléments ressortent particulièrement : la folie comme déviance sociale et religieuse, et la bienveillance à l'égard du fou en tant que malade mental qui prime sur son exclusion.

Malgré le nombre élevé de rois cruels, luxurieux, cupides, imprudents (dans le sens théologique du terme) dépeints dans la *Estoria de España*, les rois ne sont jamais directement accusés de folie<sup>19</sup>, et ce quoique disent les sources. Par exemple, dans le *De rebus hispaniae* (première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle), source principale et fidèlement suivie par la chronique alphonsine, Jiméñez de Rada accuse le roi Léovigilde de folie arienne<sup>20</sup>, terme que la *Estoria de España* fait disparaître (PCG, pp. 259-263). À partir de ce constat je me suis particulièrement intéressée à la représentation des empereurs Caligula (PCG, chap. 165-166) et Néron (PCG, chap. 172-178), respectivement troisième (37-41) et cinquième (54-68) empereurs romains, que l'historiographie latine dépeint comme des fous furieux. Comment la *Estoria de España* aborde-t-elle l'épineuse question de la folie royale si celle-ci ne peut être ouvertement nommée ? D'autant que la *Estoria de España* a été rédigée sous la direction d'Alphonse X, soucieux de défendre le pouvoir royal. Par quel biais la chronique parvient-elle à évoquer la déraison des rois sans pour autant trop s'éloigner de ses sources latines ni transgresser le *tabou* que constitue la folie royale ? Et, autre question à l'origine de ce

---

<sup>10</sup> « Loco » à trois reprises et « locura » à dix-sept reprises. À nouveaux les chiffres qui suivent et les réflexions qui en découlent sont extraits de Escurignan, 2021, § 44.

<sup>11</sup> La *Estoria de España* d'Alphonse X le Sage a été publiée par Menéndez Pidal sous le titre de *Primera Crónica General*, abrégée en PCG.

<sup>12</sup> Troie traite de fou celui qui annonce que la ville brûlera (PCG, p. 13), et Tyr traite de fou un serviteur qui se fait le relais de la sagesse de son maître (PCG, p. 32).

<sup>13</sup> Maximien tente de déposer son fils Maxence au IV<sup>e</sup> siècle (PCG, p. 180).

<sup>14</sup> Le duc Paul se rebelle contre le roi Wamba au VII<sup>e</sup> siècle (PCG, pp. 284, 292).

<sup>15</sup> Domitien : « *dizie por ende muchas uezes que loco era el sennor que no castigava los mezcladores* » (PCG, p. 13).

<sup>16</sup> Peuple de magiciens qui aurait été originaire du Nord de l'Europe et qui aurait conquis la péninsule avant l'arrivée des Carthaginois (PCG, 14). À ce sujet voir notamment González García (2012).

<sup>17</sup> PCG, p. 172. Religion fondée par le prophète Mani au III<sup>e</sup> siècle et qui sépare le monde, entre la lumière et les ténèbres.

<sup>18</sup> PCG, p. 228. Courant du christianisme fondé par Arius au IV<sup>e</sup> siècle, qui pense que le Christ est avant tout humain, et qui nie l'existence de la Trinité.

<sup>19</sup> En dehors de Rodrigue jugé responsable de la chute de l'Espagne (PCG, p. 310), mais on comprend que son cas est à part.

<sup>20</sup> « *Ariane perfidie furore repletus* » (Jiméñez de Rada, 1987, p. 61).

travail, quelles sont les conséquences morales et politiques de ce qu'on peut appeler la « déviance » des rois, empereurs et gouvernants ?

Les Latins sont d'accord sur la folie de Caligula (Sénèque, 2004, p. XVIII, 1 et Suétone, 1993, p. L) et sur son origine : une maladie qu'il aurait contractée environ six mois après le début de son règne (Auguet, 1975, pp. 55, 164). Or, non seulement la *Estoria de España* n'accuse pas l'empereur de folie, mais en plus elle ne mentionne même pas sa maladie. Même Lucas de Tuy, l'autre source immédiate de la chronique alphon sine, parle de folie pour Caligula<sup>21</sup>. Et à n'en pas douter les ateliers d'Alphonse X avaient connaissance de cette maladie, car, chez Suétone, elle se situe au milieu d'un chapitre, entre deux passages que la chronique traduit presque mot pour mot (Suétone, 1993, p. L ; PCG, p. 116 ; Eскурignan, 2021, § 46). Cette absence ne peut donc pas être un hasard. Néanmoins, l'absence du mot *tabou* ne signifie pas pour autant que la folie des empereurs Caligula et Néron n'est pas évoquée.

Tout d'abord, la chronique reprend l'idée selon laquelle les six premiers mois de règne de Caligula auraient été positifs avant que ne se produise un changement brusque. Au début du chapitre 165, la répétition des expressions « *començo el a ser muy manso [...] en el comienço de su regno* » (PCG, p. 115), suivies de l'énumération de ses qualités, s'oppose, au début du chapitre suivant, à l'expression : « *dexaba la bondad que mostrara en el comienço de su regno, e salio omne muy luxurioso* » (PCG, p. 116). Les chroniqueurs, ne pouvant mentionner la maladie de Caligula, modifient l'ordre du récit fourni par les sources<sup>22</sup>. La description de sa laideur, de son corps mal proportionné, de ses yeux enfoncés, de sa calvitie et de son corps très poilu<sup>23</sup>, placée juste après l'exposition de ses bons débuts comme gouvernant sert à introduire et à justifier le changement de l'empereur et ses nombreux défauts. Les Latins affirment aussi à plusieurs reprises que Caligula montrait déjà des signes de folie et de cruauté bien avant de monter sur le trône<sup>24</sup>, et précisent notamment le fait qu'il aurait fait assassiner son oncle l'empereur Tibère pour prendre sa place (Suétone, 1993 : Tibère, XIV). Cependant, comme pour renforcer le contraste avant/après, les chroniqueurs ne reprennent pas ces passages, voire les modifient en affirmant que Tibère a choisi Caligula à la place de son fils, alors que leurs sources indiquent qu'il les avait désignés tous les deux (Suétone, 1993, Tibère, p. LXXVI).

Dans la deuxième phase de son règne, le récit rend Caligula coupable de luxure, mais aussi d'inceste avec toutes ses sœurs, ainsi que de matricide et de fratricide : il aurait ainsi fait tuer sa grand-mère, son beau-père, ses sœurs et son frère. Non seulement il est coupable de péché capital mais il apparaît aussi comme un être dénaturé envers sa famille et envers sa cité et son sexe puisqu'il ne s'habille ni comme un Romain ni même comme un homme (PCG, p. 116). En plus de la persécution de sa famille, Caligula se montre injuste et cruel envers ses sujets quelle que soit leur condition : il prive son peuple de pain alors qu'il y en a<sup>25</sup>, il oblige les pères à assister

<sup>21</sup> « *Tantum prorupit uesaniam* » (Tuy, 2003, p. 98).

<sup>22</sup> Suétone place le portrait de Caligula vers la fin de son récit (chap. L sur LX).

<sup>23</sup> « *Feo, ceruiz et las piernas muy delgadas, e las quexadas et los oios encouados, e la frente ancha et toruada, el cauello auie ralo, et en somo de la cabeça no auie ninguno, et esso que auie, era todo espeluzrado* » (PCG, p. 116).

<sup>24</sup> « *Nature cruelle et vicieuse* » (Suétone 1993, p. XI).

<sup>25</sup> « *Muchas uezes tenie el mucho pan además, et dexaua al pueblo auer grand mengua et grand fambre* » (PCG, p. 117).

au meurtre de leur fils<sup>26</sup> et conserve deux livres dans lesquels il inscrit la longue liste des dignitaires qu'il veut faire assassiner<sup>27</sup>. Il gaspille aussi les richesses en se baignant dans son or ou en portant des vêtements en pierres précieuses (PCG, p. 116), ce que Suétone qualifie de *prodigalité* (Suétone, 1993, p. XXXVII), un comportement associé à la folie par les *Siete Partidas*. Sa fille est décrite comme une enfant sauvage qui attaque ceux qui jouent avec elle à coup de griffures au visage et aux yeux (PCG, pp. 116-117). Le texte explique ce comportement en disant qu'elle était *brava*, c'est-à-dire sauvage. Dans la chronique, ce terme est associé aux animaux pour montrer leur sauvagerie, leur férocité. Le portrait de la petite Julia relève donc davantage de celui de l'animal enragé que de l'enfant. La chronique précise aussi que c'est ce trait qui prouve qu'elle est bien la fille de Caligula. Et, non content de commettre des crimes contre les hommes, l'empereur en commet aussi contre Dieu, ou plutôt contre les dieux puisque la conversion de Constantin n'a lieu que trois siècles plus tard. Caligula veut sacrifier son règne (PCG, pp. 116-118) et devenir une idole : il fait décapiter des statues pour remplacer leur tête par des sculptures de la sienne, habille la statue de Jupiter comme lui et veut placer sa statue dans le temple de Jérusalem. Cette attitude indignifie les auteurs romains, pour qui la divinisation de l'empereur de son vivant n'est pas envisageable (Auguet, 1975, p. 133), tout autant que les auteurs médiévaux, qui rejettent fermement l'idolâtrie.

La *Estoria de España* n'affirme peut-être pas que l'empereur est fou, mais « les éléments de son portrait physique<sup>28</sup> et moral indiquent bien qu'il se conduit comme tel » (Escrignan, 2021, § 47). Les motifs développés correspondent aux trois acceptions du fou mises en évidence plus haut : la maladie mentale, et surtout le péché et la déviance sociale. De plus, certains détails du récit font écho aux attributs du fou au Moyen Âge : la rareté de ses cheveux, son attrait pour la lune (PCG, p. 116), qui est réputée causer la folie, et sa prodigalité dont le Moyen Âge se méfie autant que Rome (Laharie, 1991, p. 245). « En méprisant, souillant, déshonorant l'aristocratie, le peuple, les dieux romains et Dieu, Caligula s'écarte complètement de ses devoirs d'empereur » (Escrignan, 2021, § 48).

Quant au règne de Néron, il est présenté un peu différemment de celui de Caligula. En effet, si la chronique alphonsine, narrante l'accession au pouvoir de Caligula, omet de rapporter qu'il était censé être coempereur au côté du fils de Tibère, en ce qui concerne Néron, la chronique désapprouve explicitement le fait que Claude écarte son fils au profit de son gendre Néron<sup>29</sup>. Dès le début du récit, la chronique semble donc hostile à Néron, qui n'aurait pas dû être empereur. De plus, bien que la description du comportement de Néron reprenne l'idée d'évolution négative avec l'opposition entre ses qualités « *en el comienço* », et l'affirmation progressive des vices auxquels il s'adonne « *encubiertamente* », puis « *desuergonçamiento* » et « *descubiertamente* » (PCG, pp. 121-123), la chronique passe très rapidement sur ses qualités, contrairement à sa source, la chronique de Suétone, et indique que Néron

---

<sup>26</sup> « Mandava que uiniessen los padres a la muerte de los hijos; e a uno que se escusava una uez que era doliente, enuiol su lecho en que lo troxiessen » (PCG, p. 117).

<sup>27</sup> « E assi fue, ca ell emperador Gayo fazie muchos males, et tenie en coraçon de fazer muy mayores, ca auie puesto de yr a Alexandria, et matar ante en Roma, de todas quantas dignidades et quantos officios y auie, los mayores et mas onrados. E esto sopusse por cierto, por que depues que el fue muerto, fallaron en sus archas dos libros : et en ell uno era puesto Claudio por iuez para complillo; et en ell otro, Perugia; et estauan en ellos escriptos los nombres de todos los que el mandava matar. Et otrosi fallaron le una archa muy grand llena de pozon de muchas maneras » (PCG, p. 117).

<sup>28</sup> Néanmoins, la physiognomonie n'est pas un procédé utilisé dans la chronique.

<sup>29</sup> « E assi fue adelantado ell yerno al fijo, lo que no deuie ser de derecho » (PCG, p. 121).

est mauvais depuis son enfance<sup>30</sup>, alors que ces indications sont passées sous silence quand il est question de Caligula.

La *Estoria de España* brosse un portrait de Néron particulièrement négatif et systématiquement en dehors du rôle du bon gouvernant. Ainsi il délaisse les arts libéraux au profit de la peinture et du théâtre<sup>31</sup>, occupation condamnée par la chronique (PCG, p. 122), dans la lignée des auteurs latins et de l'Église<sup>32</sup>. Néron se montre orgueilleux, il aime qu'on le voie<sup>33</sup>, qu'on le flatte<sup>34</sup>, il veut que son nom perdure<sup>35</sup>, et il n'accepte pas que l'âge le diminue<sup>36</sup>. Son orgueil le pousse même à se faire appeler *Dieu*<sup>37</sup>. Il est très violent (PCG, p. 123) et cruel<sup>38</sup>, se rend coupable de fratricide, de matricide, d'infanticide, en tuant son frère (PCG, p. 124), sa mère (PCG, pp. 124-125), sa sœur (PCG, p. 125), sa tante (PCG, pp. 125-126), ses épouses et l'un de ses enfants à naître (PCG, p. 125). Il s'en prend aussi violemment aux sénateurs (PCG, p. 125). Il met le feu à Rome et s'amuse de la voir brûler (PCG, p. 125). Enfin, il est gourmand<sup>39</sup> et luxurieux (PCG, pp. 123, 125), ce qui correspond aux deux péchés capitaux liés à la chair. La chronique affirme qu'il désirait sa mère<sup>40</sup>, couchait avec sa sœur (PCG, 125) et faisait des repas qui duraient toute la journée. Néron est aussi accusé de prodigalité<sup>41</sup> et d'avidité<sup>42</sup>, car pour renflouer les caisses qu'il vide sans réfléchir, il n'hésite pas à voler les richesses des temples<sup>43</sup>, sa propre tante (PCG, p. 126) ainsi que la ville de Rome<sup>44</sup> après y avoir mis le feu. Il persécute les juifs et les chrétiens et fait de nombreux martyrs, en particulier saint Paul et saint Pierre (PCG, pp. 126, 128). Enfin, en tant que chef de guerre, il se préoccupe plus de ses instruments de musique que des préparatifs de guerre, et il emmène des femmes déguisées en

<sup>30</sup> « *Bien semeiava que auie de natura todos aquellos malos uicios [...] Todas estas costumbres malas que uos auemos contadas ouolas el de ninnez* » (PCG, p. 123).

<sup>31</sup> « *Seyendo ninno aprisiera todas las siet artes. E des que se partio daquel estudio; fue muy sutil en assacar de suyo cosas nuevas. assi que trobaua muy de grado. et fazielo sin tod affan. E fue de pintar muy maestro a marauilla. et de fallar de nuevo muchas estrannas pinturas* » (PCG, p. 121).

<sup>32</sup> À Rome, les acteurs sont frappés d'infamie, perdant ainsi leurs droits politiques et une partie de leurs droits civils, et, au IV<sup>e</sup> siècle, leur condition s'aggrave encore avec l'excommunication par l'Église (Escurignan, 2021, § 27)

<sup>33</sup> « *Por tal que lo catassen las gentes* » (PCG, p. 122).

<sup>34</sup> « *A muchos prometie su amor porque lo loauan mucho. a algunos prometiegelo cuemo por encubierta. porque lo no loauan tanto cuemo el querie* » (PCG, pp. 122-123).

<sup>35</sup> « *Auie Nero muy gran cobdicia que durasse el su nombre por siempre mas no lo fazie con seso ni con recabdo. E por esta cobdicia tollie el los nombres antigos a muchas cosas et a muchas cibdades et ponieles nuevo del suyo. assi cuemo el mes de Abril que puso nombre Neroneo e a Roma que la llamassen Neropolim* » (PCG, p. 126).

<sup>36</sup> « *E la cosa de quessel mas dolie era de que enueieciera en Jogleria* » (PCG, p. 127).

<sup>37</sup> « *Fue assi que ell Emperador Nero con su maldat et con su grand orgul mandosse llamar dios por tod el mundo* » (PCG, p. 124).

<sup>38</sup> « *Era el muy cruel* » (PCG, pp. 124, 125-126).

<sup>39</sup> « *Fue gloton* » (PCG, p. 123).

<sup>40</sup> « *Ouo muy grand sabor de yazer con su madre* » (PCG, p. 123).

<sup>41</sup> « *Numqua auie el mesura en gastar quanto podie auer. Numqua uistio dos uezes pannos ningunos por preciados que fuessen. Quatrocientos marcos doro Jogo una vez a las tablas. Numqua ando camino a menos de mil carretas et todas sus mulas trayen ferraduras de plata* » (PCG, p. 123).

<sup>42</sup> « *Muy cobdicioso* » (PCG, p. 123).

<sup>43</sup> « *Tomaua de los templos las cosas preciadas que y eran Los idolos doro et de plata fundielos todos pora despender* » (PCG, p. 123).

<sup>44</sup> « *E por tal que pudiesse el robar quant y auie deffendie a los sennores de las casas que ninguno no llegasse a las casas que fincauan por quemar* » (PCG, p. 125).

homme pour se battre<sup>45</sup>. Non seulement ces comportements sont déviants, mais ils mettent en péril tout l'Empire.

Bien que son portrait ne présente pas d'attribut physique de la folie<sup>46</sup> comme celui Caligula, Néron présente d'autres caractéristiques de la folie. Il commet les péchés capitaux d'orgueil, d'envie, de colère, de luxure et de gourmandise et il met la société en danger en se montrant « *muy desmesurado* » (PCG, p. 124), c'est-à-dire en s'écartant de son rôle ou plus exactement en pratiquant une inversion totale, signe s'il en est de la folie. En effet, en tant que protecteur de la société, il met le feu à la ville, ne respecte pas la religion et gaspille les richesses ; en tant que juge suprême, il assassine et vole ; et en tant que chef de guerre, il la dénature, l'avilit et la pervertit. De plus, certains éléments comme l'inceste consommé avec sa sœur et désiré avec sa mère, le cannibalisme de l'un de ses amis<sup>47</sup>, ainsi que la description d'un Néron déguisé en *joglar* se délectant de la beauté des flammes qui détruisent Rome, car il voulait absolument voir comment Troie avait brûlé, ne peuvent que produire une impression de folie sur le lecteur.

Néron et Caligula sont-ils alors des fous au sens médiéval du terme ? La folie royale n'est pas explicitement nommée car elle est inenvisageable. Mais à n'en pas douter, la réponse est oui. Si le terme est soigneusement évité, la description des règnes des deux empereurs ne peut qu'évoquer un comportement déréglé qui met la société en danger, donc un comportement de fou. Nous avons vu plus haut que les *Siete Partidas* protègent le fou en raison de ses faiblesses. Mais Caligula et Néron ne sont présentés ni comme des faibles ni comme des idiots. Ce sont des empereurs et ils doivent être punis. Pour Caligula, la chronique parle de punition divine<sup>48</sup> à propos de son assassinat. Quant à Néron, la chronique montre quatre rebellions dans les provinces de l'Empire et une rébellion du Sénat, directement imputées à son comportement<sup>49</sup>, et qui le poussent finalement au suicide. De leur vivant, ces empereurs troublent l'ordre établi en ne remplissant par leur rôle et en pervertissant la société. Leur conduite finit par les mener tous les deux à la mort, par le meurtre ou le suicide. Cependant, le désordre ne prend pas fin avec leur disparition, puisqu'après Caligula, l'équilibre est tellement instable que les sénateurs se déchirent et qu'il est question pendant un temps de revenir à la République. Quant à la mort du second, elle précipite la guerre civile et la succession en quelques mois de trois empereurs<sup>50</sup>, que la chronique ne considère pas comme de vrais empereurs mais comme des

---

<sup>45</sup> « A la ora que Nero auie de yr en hueste la primera cosa de que auie cuydado. era de guisar sus carretas en que leuasse sus organos et sus estrumentos et las cosas que auie mester pora su iogleria. E de fazer uestir todas sus amigas a manera de omnes et de las mostrar a feir de segures et mayor miente a tirar dardos a manera de las amazonas » (PCG, p. 126).

<sup>46</sup> « Este nero era mesurado de cuerpo. nj muy grand ni muy pequenno. pero auielo todo lleno de manziellas et de mal olor. Auie los cabellos castannos. et la cara fremosa. mas que de buen donario. no auie el uiso claro ni ueye bien de los oios. La cerviz auie delgada. & el uientre colgado et las piernas muy delgadas » (PCG, p. 121).

<sup>47</sup> « Andaua en su casa un omne del linage de los egiptianos. que auie por costumbre de comer carne crua et que quier quel pusiessen delante. E nero con grand crueza echauale los omnes uiuos que los matasse antel e los comiessa » (PCG, p. 126).

<sup>48</sup> « Ordenolo Dios dotra manera; ca ante que estos mandaderos ni estas cartas le Llegassen, ante le llegaron nuevas que era muerto ell emperador » (PCG, p. 117).

<sup>49</sup> « Auino assi que las tierras que obedecien a roma con las grandes cruezas et con estas desmesuras dell emperador nero. començaron a bollecer entre ssi por se levantar contral sennorio de Roma » (PCG, 124). « Perdio muchas prouincias del sennorio de Roma » (PCG, p. 125). « E las tierras que eran so el sennorio de Nero quando uieron cuemo fазie el mal su fazienda; alçaronse todas » (PCG, p. 126).

<sup>50</sup> Galba (68-69), Othon (69) et Vitellius (69).

usurpateurs<sup>51</sup>. La folie du gouvernant provoque donc des rebellions, menace de morceler et d'affaiblir l'Empire, voire de le détruire comme l'affirme la chronique à propos de Néron<sup>52</sup> et, de plus, elle favorise l'usurpation du pouvoir et l'anéantissement de l'ordre social.

\*\*\*

Il apparaît donc qu'à travers l'historiographie et le cadre juridique qu'il élabore Alphonse X se conforme au paradigme médiéval de la folie. Tout en respectant ses sources, essentiellement Suétone et Sénèque, il évite soigneusement d'affirmer que ses prédécesseurs, même lointains, étaient fous. Néanmoins, la *Estoria de España* rend compte de façon détournée de cette folie au moyen de stratégies du discours qui permettent de l'évoquer sans jamais la mentionner directement. Ainsi, en utilisant « les topiques littéraires, théologiques, juridiques et iconographiques de la représentation de la folie » (Ecurignan, 2021, § 49), l'historiographe dépeint les comportements déviants de deux empereurs, Caligula et Néron, et leurs conséquences désastreuses sur leur entourage et leur royaume. Le Roi Sage se réapproprie l'histoire antique et l'adapte au cadre médiéval et à ses propres intérêts, de sorte que la figure royale, axe majeur de l'historiographie alphonisine, demeure préservée.

## Bibliographie

- ALPHONSE X (1843). *Las Siete partidas*, LÓPEZ, G. (ed.). Madrid : Compañía general de impresores y libreros del reino.
- ALPHONSE X (1906). *Primera crónica general. Tomo I, Texto : Estoria de España que mandó componer Alfonso el Sabio y se continuaba bajo Sancho IV en 1289*, MENENDEZ PIDAL, R. (ed.). Madrid : Bailly Baillière.
- AUGUET, R. (1975). *Caligula ou le pouvoir à vingt ans*. Paris : Payot.
- ÉCOLE BIBLIQUE DE JERUSALEM (1998). *La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem. Paris : Éditions du Cerf.
- ESCURIGNAN, S. (2021). Contre-modèles : une exemplarité à rebours. In ESCURIGNAN, S. *Une genèse pour l'Espagne, le récit des origines dans la Estoria de España d'Alphonse X le Sage (1252-1284)*. Paris : e-Spania Books, pp. 290-296. <http://books.openedition.org/esb/3377> [30/06/2021].
- FRITZ, J.-M. (1992). *Le Discours du fou au Moyen Âge*. Paris : PUF.
- GONZÁLEZ GARCÍA, F. J. (2012). Las fuentes del relato de la invasión de los almujuces en la *Estoria de Espanna* de Alfonso X el Sabio. *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 42-41, pp. 185-203.
- HUGONNIOT, C. (2004). De l'infamie à la contrainte. Évolution du statut de l'acteur sous l'Empire romain. In HUGONNIOT, C., HURLET, F. & MILANEZI, S. (ed.), *Le statut de l'acteur dans l'Antiquité grecque et romaine, Actes du colloque de Tours 3 et 4 mai 2002*. Tours : Presses universitaires François Rabelais, pp. 213-240.

---

<sup>51</sup> « No son contados en la linna de los Emperadores. porque esso poco que regnaron fue a manera de robo & no cuemo deuien » (PCG, p. 129).

<sup>52</sup> « Este Cesar nero echava ell Imperio » (PCG, p. 125).

- LOGNA-PRAT, D. (2000). *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam (1000-1150)*. Paris : Flammarion.
- JIMENEZ DE RADA, R. (1987). *Roderici Ximenii de Rada Historia de rebus hispanie sive historia gothica, Corpus Christianorum, Continuatio mediaevalis, LXXII*. FERNANDEZ VALVERDE, J. (ed.). Turnhout : Brepols.
- LAHARIE, M. (1991). *La Folie au Moyen Âge, XI<sup>e</sup> – XIII<sup>e</sup> siècles*. Le Havre : Le Léopard d'Or.
- LEGROS, H. (2012). *La Folie dans la littérature médiévale. Études des représentations de la folie dans la littérature des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- LÓPEZ ESTRADA, F. (ed.) (1999). *Poema del Cid*. Madrid : Editorial Castalia.
- RÉGNIER-BOHLER, D. (1985). In DUBY, G. & ARIÈS, P. (ed.). *Histoire de la vie privée*, vol. 2. Paris : Seuil.
- SÉNÈQUE (2004). *La constance du sage*, MARECHAUX, P. (ed. & trad.). Paris : Payot et Rivages.
- SUÉTONE (1993). *Vies des douze Césars*, I-III, AILLOUD, H. (ed. & trad.). Paris : Les Belles Lettres.
- TUY, L. DE (2003). *Lucae Tudensis Opera omnia. Tomus I. Chronicon mundi*, FALQUE, E. (ed.). Turnhout : Brepols.
- ZINK, M. (1992). *Les voix de la conscience*. Caen : Paradigme.